LISTE DES PIÈCES À FOURNIR POUR UNE INSCRIPTION ADMINISTRATIVE - ANNÉE UNIVERSITAIRE 2026-2027

1ère année CPGE – PREMIERE INSCRIPTION FDS

☐ **Carte Nationale d'Identité ou Passeport / Titre de séjour si concerné*(original + copie – en cours de validité)***

☐ **Attestation nominative CVEC 2026-2027**

☐ **1 photo d'identité récente répondant aux critères de la République Française, avec nom et prénom au dos**

☐ **Déclaration sur l'honneur *(formulaire à télécharger)***

☐ **Le certificat individuel de participation à l'Appel de Préparation à la Défense (JAPD) ou à la Journée Défense Citoyenneté (JDC)** – *Pour les étudiants de nationalité française nés à partir de 1983) – (copie)*

☐ **Si vous êtes bachelier de l'année ou déjà bachelier, le relevé de notes officiel du Baccalauréat portant le n° INE**

☐ **Si vous êtes étudiant(e) international(e), le diplôme de fin d'études secondaires accompagné d'une traduction assermentée** (si le document n'est pas rédigé en français)

☐ **Certificat de scolarité du lycée 2026-2027 (ou tout document justifiant votre inscription)**

☐ **Titre de paiement** : chèque à l'ordre de l'Agent comptable de l'UM, ou carte bancaire si paiement en présentiel (**178€**)

SELON LA SITUATION

☐ Si vous êtes mineur(e) à la date d'inscription, le formulaire « autorisation d'inscription pour étudiant(e) mineur(e) » (*formulaire à télécharger)*

☐ Si vous êtes boursier(e), l'attestation/notification de la bourse 2026-2027

☐ **Si vous êtes de nationalité étrangère (hors UEE), le Titre de séjour en cours de validité**

https://sciences.edu.umontpellier.fr/venir-etudier-a-la-faculte-des-sciences/inscriptions-faculte-des-sciences/inscriptions-administratives-etudiants-issus-des-classes-preparatoires-aux-grandes-ecoles-cpge/

En cas de délit de faux et usage de faux, l'article 441-1 du Code pénal dispose que les peines encourues sont de 3 ans d'emprisonnement et 45 000 € d'amende. L'établissement se réserve le droit d'engager toute action envers l'étudiant fraudeur.

Art. D.612-4 du Code de l'Éducation

Arrêté du 19 avril 2019 relatif aux droits d'inscription dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur.